

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Nouvelles modalités de certification de l'EPS au baccalauréat à compter de la session 2021

Enseignement commun



Déroulé de l'après-midi ou de la matinée

- Temps 1: Présentation générale du texte
- Temps 2: Présentation du cadre référentiel/ CA
- Temps 3: Echanges par groupe, questions écrites



Rappel du contexte

- Réforme du lycée
 - Abandon des filières
 - Nouvelle organisation des enseignements
 - Nouveaux programmes disciplinaires
 - Échéance Bac 2021
- Nouvelle évaluation au bac EPS
 - 3 axes forts:
 - Choix de l'élève accru
 - Autonomie des EPLE
 - Cohérence des programmes avec les textes certificatifs (AFL et référentiel de Champ)



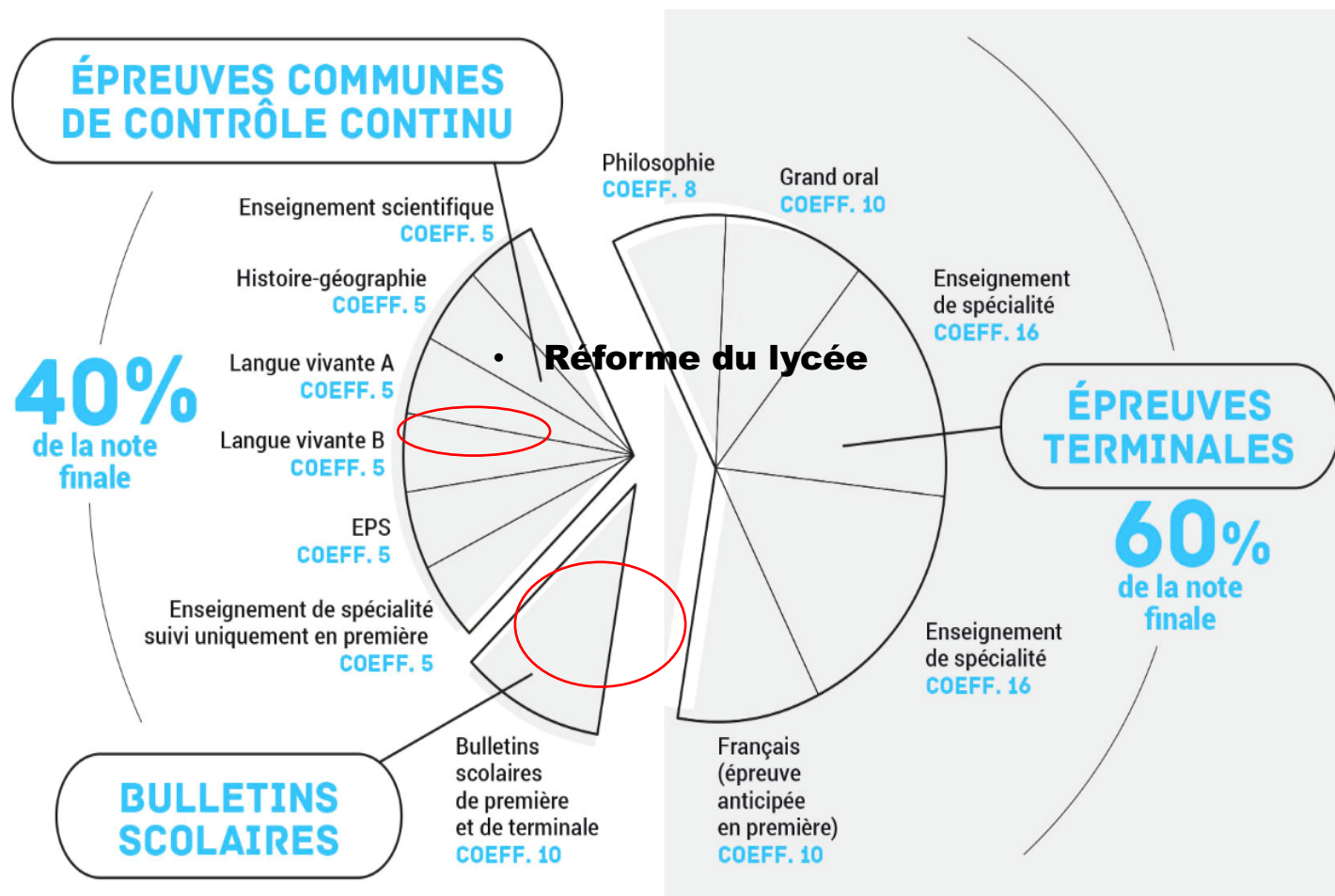
Textes de référence

- Arrêté du 28 juin 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2011

Relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

- Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019
Évaluation de l'éducation physique et sportive –
Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation

Pour mémoire: la place l'EPS dans l'évaluation certificative





Les différents contrôles: 3

- Le CCF
- Le contrôle adapté

- L'examen ponctuel terminal



CCF: Le projet annuel de protocole d'évaluation

Il doit comprendre :

- Les ensembles certificatifs retenus pour l'enseignement commun.
- Le calendrier des épreuves
- La déclinaison du référentiel national pour chacune des activités retenues pour l'enseignement commun.
- Les modalités d'organisation du CCF et des épreuves d'évaluation différées de l'enseignement commun (calendrier prévisionnel et noms de évaluateurs).
- Les aménagements du contrôle adapté



CCF: l'ensemble certificatif

- Désigne les 3 épreuves choisies par l'élève support de l'évaluation pour le CCF en classe de terminale
- Repose sur:
 - 3 APSA issues de 3 CA différents
 - dont 2 APSA au moins issues de la liste nationale
 - La troisième peut être choisie parmi:
 - La liste nationale
 - La liste académique*
 - Une APSA d'établissement validée par la CAHN
- La totalité de l'enseignement est assuré par le même enseignant d'EPS



CCF: co-évaluation

Elle est assurée par:

- 2 enseignants d'EPS de l'établissement dont celui du groupe classe évalué
- Elle s'inscrit dans l'organisation habituelle de l'établissement



Les épreuves d'évaluation différée

- Prévues par l'établissement
- Les candidats concernés

Contrôle adapté: prise en compte des épreuves adaptées dans la moyenne d'EPS

1. Handicap ou inaptitudes partielles permanentes

	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Note
CCF Cas 1	Adapté	Ordinaire	Ordinaire	Moyenne 3
CCF Cas 2	Adapté	Adapté	Ordinaire	Moyenne 3
CCF Cas 3	Adapté	Adapté	Adapté	Moyenne 3
CCF Cas 4	Adapté	Adapté	XXXXXXXXXX	Moyenne 2
CCF Cas 5	Adapté	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	Note 1
Ep Ponct Acad	XXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	Note E P
XXXXXXXXXXXX	XXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	DISPENSE

- Cas à étudier dans l'ordre, avec prise en compte des PPS et PAI
- De préférence issus des listes Nationale, académique ou établissement
- Si autre APSA (ex: boccia = validation du référentiel par CAHN)

Les épreuves adaptées :

2. Inaptitudes en cours d'année

Cas n° 1	Evaluation différée (rattrapage)
Cas n°2	2 épreuves = moyenne des 2
Cas n°3	1 épreuve
Cas n°4	0 épreuve = dispensé



Les sportifs de haut niveau

Définition de l'élève sportif de haut niveau

- Peuvent bénéficier d'un contrôle adapté
- 3 épreuves,
- 3 APSA,
- 3 CA différents
- 1 APSA de spécialité sportive Note=20/20



La CAHN

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes, présidée par le recteur d'académie ou son représentant :

- arrête la liste académique des épreuves de l'enseignement commun et le cas échéant des épreuves adaptées ; une déclinaison du référentiel national est élaborée pour chacune de ces activités ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés, notamment les déclinaisons du référentiel par activité, en vérifiant que ces éléments respectent bien le cadre national (contrôle de conformité)
- valide les activités d'établissement



La CAHN suite

- étudie les propositions des établissements avec une possibilité éventuelle d'élaborer progressivement une banque d'épreuves pour aider les établissements dans la déclinaison des référentiels nationaux ;
- harmonise les notes des épreuves du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun ;
- établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire.
- publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent.



Un référentiel national par Champ d'Apprentissage (CA)

A partir des référentiels de CA , l' équipe d'établissement:

- décline le référentiel national pour chacune des APSA proposée pour la certification
- élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation



Éléments du contrôle de conformité de l'ensemble certificatif:

Les ensembles certificatifs proposés par l'équipe pédagogique sont composés de:

- 3 APSA / 3CA différents....

Ils tiennent compte:

- des contraintes et des caractéristiques de l'établissement et de ses élèves.
- des éléments du contrôle de conformité par fiche certificative. Celle-ci décline les AFL de champ
- des principes de construction de la note, des repères d'évaluation des AFL par champ

Eléments du contrôle de conformité de la fiche certificative par APSA

Intitulé: APSA / champ d'apprentissage

Ex: « relais-vitesse » Champ d'apprentissage 1

Descriptif de l'épreuve respectant **les principes d'élaboration** issus du référentiel, pour le champ

Le référentiel évalue les **3 AFL** avec des repères d'évaluation organisés en 4 degrés

Les 3 AFL ne sont ni **modifiés** ni reformulés

Principes de construction de la note/APSA

AFL1: 12 points

2 éléments à évaluer avec un minimum de 4 points pour chacun des éléments (8-4, 4-8, 6-6, 5-7, 7-5)

Cas particulier CA1:

- Croisement performance et indice technique (6-6)
- Définition des barèmes pour chaque APSA support

AFL 2 et 3 : 8 points

3 répartitions possibles au choix de l'élève: 4-4, 2-6, 6-2

Choix de l'élève dans chaque AFL/CA

Champ	Choix possibles
1	AFL1 = mode de nage, répartition d'un nombre d'essais, type de départ, élan, virage... AFL2 et 3 = poids relatif dans l'évaluation AFL3 = les rôles, les partenaires (entraînement, et/ou épreuve)
2	AFL1 = difficulté d'itinéraire, éventuellement choix d'une modalité de pratique individuelle ou collective AFL2 et 3 = poids relatif dans l'évaluation
3	AFL1 = dans la composition présentée AFL2 et 3 = poids relatif dans l'évaluation AFL3 = les rôles
4	AFL1 = postes au sein de l'équipe de sports collectifs, style de jeu, en raquettes, situation d'évaluation parmi celles proposées AFL2 et 3 = poids relatif dans l'évaluation AFL3 = rôles évalués
5	AFL1 et 2 = choix du projet d'entraînement AFL1 et 2 = choix de paramètres d'entraînement AFL3 = choix des modalités d'aide de son ou ses partenaires AFL2 et 3 = poids relatif dans l'évaluation



Calendrier des remontées pour la nouvelle CAHN

Calendrier des remontées pour la nouvelle CAHN

Pour permettre l'étude et l'avis de conformité par la CAHN, la date limite de retour des protocoles prévisionnels est fixée à la **semaine du 3 au 7 mai 2020**.

Pour permettre la validation définitive par monsieur le recteur, la date limite de retour des protocoles finaux est fixée une **semaine avant la CAHN d'octobre**



Modalités d'envoi des protocoles

Retour à l'adresse :

Protocoles-GT-EPS@ac-lyon.fr

Nom des fichiers envoyés:

N°RNE_GT_CAx_APSA_version x

Courrier explicatif spécifique à venir



Cadre pour élaborer la fiche certificative par APSA

Un cadre spécifique par CA

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

APSA : Acrosport

Repères d'évaluation de l'AFL1 « « S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées » et « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition. »

Principe d'élaboration de l'épreuve				
Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées				
Réaliser et maîtriser des formes corporelles de plus en plus complexes techniquement				
	Coefficient de difficulté ↔	Coefficient de difficulté ↔	Coefficient de difficulté ↔	Coefficient de difficulté ↔
Composer et présenter un enchaînement à visée esthétique/ acrobatique				

Nom de l'établissement

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

APSA : Acrosport

Repères d'évaluation de l'AFL 2 « Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions. »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4

Repères d'évaluation de l'AFL 3 « Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective. » L'élève est évalué dans au moins deux rôles qu'il a choisis (spectateur, juge, aide, parade, chorégraphe).

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4



TD: Echanges par groupes et par CA

- Constituer des groupes de 5 pour analyser un référentiel de champ
- Relever et rédiger les questions qui se posent à la lecture des référentiels
- Réponses données ultérieurement par les IA-IPR après compilation de l'ensemble des questions des 4 réunions

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

